



La *petite* Basoche

Newsletter mensuelle
de la FGCEN-FO

ACTUALITÉS

Licenciement économique... De quoi parle-t-on ?

Si la situation économique de nombreuses études notariales montre des signes d'amélioration, la pression sur les salariés, elle, peut parfois subsister.

BRANCHE

Augmentation des salaires !

+1,4 % au 1er mars 2026. Dans un contexte de reprise confirmée de l'activité notariale, la négociation salariale du 19 février 2026 a abouti à une revalorisation de la valeur du point à 16,06 €.

FGCEN-FO

La vie de votre syndicat !

Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale... La FGCEN-FO, ce sont aussi des réunions régulières pour définir les grandes orientations et construire nos revendications.

Actualités

Licenciement économique : De quoi parle-t-on ?



✎ Si certaines études peuvent encore rencontrer des difficultés, un licenciement économique ne peut jamais être un simple choix de gestion. Il s'agit d'un dispositif strictement encadré.

Il doit reposer sur :

- ✓ des difficultés économiques réelles et objectivement vérifiables
- ✓ une réorganisation nécessaire à la sauvegarde de l'activité
- ✓ ou une cessation d'activité

Il est soumis à un cadre juridique strict :

- ✓ obligation de justification
- ✓ respect des critères d'ordre
- ✓ recherche préalable de reclassement
- ✓ procédure formalisée

⚠ L'employeur doit prouver la réalité du motif économique.

Un licenciement économique ne peut pas être utilisé comme menace pour pousser un salarié à accepter une rupture conventionnelle, une modification de contrat ou une démission. Or, il arrive que cette procédure soit évoquée à titre dissuasif, alors même que la situation réelle de l'étude ne permet pas juridiquement de justifier sa mise en œuvre.

Face à ces menaces, **un CSE avec des élus FGCEN-FO** prend tout son sens : il permet de demander des explications, d'analyser les difficultés économiques avancées par l'employeur et d'exercer pleinement les droits d'information et de consultation.

👉 Si un licenciement économique est évoqué dans votre étude, ou s'il sert de pression dans une discussion, ne restez pas isolé.

La FGCEN-FO peut analyser la situation et vérifier le respect de vos droits.

Branche

Augmentation des salaires !



+1,4 % d'augmentation salariale au 1er mars 2026

Réunis le 19 février 2026, les interlocuteurs sociaux de la branche du notariat ont acté une revalorisation des salaires de 1,4 %, applicable au 1er mars 2026.

Alors que les précédentes négociations s'étaient tenues dans un contexte présenté comme très dégradé, les derniers chiffres confirment une reprise de l'activité notariale : +7,5 % de chiffre d'affaires au 4^e trimestre 2025 par rapport à 2024.

Face à une première proposition patronale à 1 %, la FGCEN-FO et les organisations syndicales ont défendu une revendication de 3 %. Après plusieurs échanges, la proposition finale de 1,4 % a été acceptée par la majorité des organisations, dont la FGCEN-FO.

 **Prochain rendez-vous le 19 mars 2026** : poursuite du toilettage de la convention collective et ouverture de discussions sur le télétravail.

 **Lire le communiqué complet :**

<https://www.fecfo.fr/articles/8601-acte-augmentation-des-salaires-dans-le-notariat.html>

Branche

Grille applicable depuis le
1er mars



Niveaux	Coefficients	Salaires mensuels
		1/03/2026 Point à 16,06 €
E	120	1 928 €
T1	132	2 120 €
T2	146	2 345 €
T3	195	3 132 €
C1	220	3 534 €
C2	270	4 337 €
C3	340	5 461 €
C4	380	6 103 €

La FGCEN-FO

Bureau, Conseil d'administration, AG...
Restez au cœur de la vie de votre syndicat !



 Vie du syndicat : les prochaines échéances !

Le Bureau de la FGCEN-FO s'est réuni **le 14 février**. Instance exécutive de la fédération, il assure la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration par délégation permanente. Il se réunit en général une fois par mois, le samedi.

À l'ordre du jour : actualités de la CRPCEN, développement syndical, préparation du Conseil d'Administration de mars 2026 et prochain numéro de La Basoche.

Le Conseil d'Administration se réunira **le 14 mars**. Il définit les orientations de la fédération et veille à leur bonne application.

 **À noter dans vos calendriers !** L'Assemblée Générale de la FGCEN-FO se tiendra le 9 octobre. L'AG est ouverte à tous les adhérents du syndicat.

 **La Basoche**, notre revue syndicale adressée à l'ensemble de nos adhérents, paraîtra courant mars dans une nouvelle formule ! Surveillez vos boîtes aux lettres !

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre syndicat ou poser une question sur son fonctionnement ?

Contactez-nous !

Restons en contact !

Nous sommes à votre écoute

 **La FGCEN-FO à vos côtés**

 Une question ? Un doute ?

Vous vous interrogez sur :

- votre salaire ou votre classification
- une rupture conventionnelle ou une modification de contrat
- vos congés, votre temps de travail ou le télétravail
- **les élections CSE dans votre étude**

 N'attendez pas : nous vous répondons en toute confidentialité.



Paul BRIEY

Responsable de section fédérale

31, rue du Rocher – 75008 Paris

 **06 95 73 58 83**

pbriley@fecfo.fr

ou

info@fgcen-fo.com

Suivez nous sur les réseaux !

Linked 

facebook

